

Politique énergétique neuchâteloise

Prix solaire suisse attribué au Canton de Neuchâtel

Le Département de la gestion du territoire communique :

Ce vendredi 4 septembre 2009, à Zurich, le 19^e prix solaire suisse 2009 a été décerné au « Canton et population de Neuchâtel » dans la catégorie « Personnes et institutions ». La conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf a remis cette distinction à M. Claude Nicati, conseiller d'Etat et chef du Département de la gestion du territoire (DGT), et au chef du Service cantonal de l'énergie M. Jean-Luc Juvet, et de manière symbolique à toute la population neuchâteloise.

Cette distinction est due à la nouvelle loi cantonale sur l'énergie proposée par le gouvernement et adoptée par le Grand Conseil le 31 mars 2009. Cette loi prévoit l'introduction de la Société à 2000 Watts le plus rapidement possible mais au plus tard en 2050. Les bâtiments neufs devront faire usage systématiquement d'installations solaires et les bâtiments existants faire l'objet d'un certificat énergétique. M. Fernand Cuche a été initiateur de cette nouvelle loi, qu'il a défendue devant le Grand Conseil. L'actuel chef du DGT M. Claude Nicati est le responsable actuel de la politique énergétique et le Service de l'énergie est chargé de la mise en application de cette nouvelle loi.

Aux yeux du jury, cette loi est exemplaire et ouvre au canton - et donc à ses citoyens et citoyennes -, la voie vers l'indépendance énergétique. Elle est vue comme une loi de libération qui permettra au secteur de l'énergie de s'affranchir d'une dépendance envers l'étranger de plus de 80%. Le jury constate que les normes importantes et les droits concernant les libertés nécessitent souvent beaucoup de temps jusqu'à ce qu'ils soient compris et acceptés de tous. Cependant, le Canton de Neuchâtel s'est souvent distingué historiquement par ses prises de position pionnières en matière de liberté.

Le jury prend note que la loi doit encore passer l'étape du référendum et estime qu'à long terme, il est crucial que les 25 autres cantons et 2.600 communes suisses adoptent autant les normes neuchâteloises sur l'énergie, afin de préserver notre environnement et lutter contre le réchauffement climatique et la destruction de nos glaciers.

Le prix solaire suisse a été lancé en 1991 par l'Agence Solaire Suisse avec le soutien du conseiller fédéral Adolf Ogi. Il vise la promotion des énergies renouvelables, en particulier l'énergie solaire. Dès 1994, le prix solaire européen a été créé sur le modèle du prix solaire suisse.

Pour du plus de renseignements :

Jean-Luc Juvet, chef du Service cantonal de l'énergie, tél. 032 889 67 20.

Site internet www.solaragentur.ch

Neuchâtel, le 4 septembre 2009